

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16/10/24  
ID : 031-213104219-20241015-DEL2024\_05\_07-DE

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 octobre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	

DATE DE LA CONVOCATION
9 octobre 2024
DATE D’AFFICHAGE
9 octobre 2024

**Étaient présents**  
Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**  
Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme PEREZ  
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT  
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX  
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE  
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

**Absents**  
M. PIRIOU, Mme COUESNON,

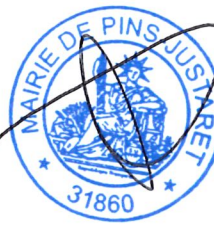
Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l’unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N° 2024-05-07**

**Objet : Adhésion de Portet-sur-Garonne au Syndicat Intercommunal d’action sociale ESCALIU**

Mr le Maire donne lecture de la délibération du 12 septembre 2024 du Syndicat Intercommunal d’action sociale ESCALIU (SIAS Escaliu), approuvant l’adhésion de Portet-sur-Garonne au syndicat, pour la compétence « création et gestion d’un service d’aide à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées » et modifiant en conséquence l’article 1 des statuts.

En application de l’article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, les membres doivent à présent délibérer sur ce dossier.



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

16/10/24



ID : 031-213104219-20241015-DEL2024\_05\_07-DE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

**APPROUVE** l'adhésion de Portet-sur-Garonne au SIAS Escaliu,

**APPROUVE** les nouveaux statuts du syndicat.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 octobre 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

